

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 30 JUIN 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-04-08 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET  
AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR  
DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

**DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 4 JUILLET 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché, ainsi que le 1<sup>er</sup> vice-président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALTY J-F), DEBONNET Géraldine (ayant la suppléance de CHARTREUX Fabrice), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, MILLET Marie (ayant la suppléance de WINIARSKI P.), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD I.), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (à compter de la 2022.04.06), HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE J-F.), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (ayant la procuration de EZAROIL F.), RIVET Lionel (ayant la procuration de HARMAND A.), HEYOB Olivier (ayant la procuration de BOCANEGRA J.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de LE PIOUFF L.), BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU JL.), MASSELOT Catherine (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	SEGALTY Jean-François, CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, CHENOT Tony, HARMAND Alde, LE PIOUFF Lydie, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	5 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Corinne LALANCE
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2022.04.05 : 54 PRESENTS. De la 2022.04.06 à la fin : 55 PRESENTS.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2022.04.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.04.06 à la fin : 66 VOTANTS.

Les projets associatifs pour lesquels l'octroi de subventions est proposé en 2022 sont conformes aux critères d'éligibilité mentionnés dans le Règlement d'Intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T mis à jour en 2018 (délibération N°2018-05-26 du 27 septembre 2018). Le règlement d'intervention précise que la collectivité subventionne les projets associatifs répondant aux critères suivants :

- Un rayonnement sur le territoire communautaire et participation à la promotion de la collectivité et du territoire,
- Une démarche de développement durable et de citoyenneté.

**Ce règlement prévoit deux cas de figure :**

**Cas général : enveloppe de 46 000 € au budget 2022**

L'aide financière concerne des projets et des manifestations précis, mais en aucun cas le fonctionnement courant de l'association. L'acquisition de matériel n'entre pas dans le cadre de cette aide. Elle est ponctuelle et n'implique aucun renouvellement systématique. Les demandes doivent être faites avant le 31 mars de l'année d'organisation de la manifestation.

**Cas particulier : subventions exceptionnelles : enveloppe de 5 000 € au budget 2022**

Le projet revêt un caractère exceptionnel du fait de son fort rayonnement communautaire et de son impact sur le territoire. Le projet doit en outre, revêtir un intérêt général, être non lucratif et en lien avec les domaines de compétences de la CC2T. Les demandes peuvent être faites à tout moment au cours de l'année.

Certaines associations, qui ont des manifestations récurrentes ou une production de spectacles régulière, font l'objet de conventions pluriannuelles. C'est le cas pour les associations suivantes : TOTA COMPANIA, Théâtre de CRISTAL, ALPAM MAN'OK, SCIC TURBUL'LANCE. Certaines arrivent à échéance. En 2022, il est proposé de les reconduire pour TOTA COMPANIA et ALPAM MAN'OK pour une durée de 3 ans (2022-2024).

## MANIFESTATIONS CULTURELLES :

Montant global de 23 750 € individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2022	Montant proposé de subvention
Tota Compania	<b>Convention triennale 2022-2024</b> Organisation d'ateliers théâtre, organisation des Renc'arts, organisation de la manifestation Tota Familia, création d'une pièce itinérante pour les villages du territoire	3 000 €
Théâtre de Cristal	<b>Convention triennale 2021-2023</b> Ateliers théâtre amateur adulte, stages pendant les vacances, école du cirque, spectacle sur le thème de la précarité alimentaire	3 500 €
Compagnie ALPAM MAN'OK	<b>Convention triennale 2022-2024</b> Animation culturelle du nord toulais	2 000 €
SCIC TURBUL'LANCE (JDM)	<b>Convention pluriannuelle 2021-2023</b> Festival Jardin Du Michel : 3 au 5 juin - TOUL	6 000 €
MJC Toul	<b>Soutien aux orchestres de la MJC</b> Toul Break Battle	1 800 €
Chaudron Production Roue libre	<b>En Roue libre dans le Toulais Ouest</b> : spectacle accessible à tous et gratuit dans 5 villages, 5 écoles, un collège et un EHPAD, création de temps de partage - Mai-juin 2022	2 500 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20220630-2022\_04\_08-

<b>Autrement Dit</b>	<b>Création d'un nouveau spectacle « LE BANQUET »</b> <b>Mise en place d'ateliers-rencontres</b> sur les thématiques liées au spectacle en partenariat avec Radio Déclic	<b>750 €</b>
<b>Association Cie l'escalier</b>	<b>"BOUCQUINS"</b> : journée de poésie, lecture, lecture-promenade, spectacle poétique familial – 26 juin 2022	<b>1 200 €</b>
<b>MRJC 54</b>	<b>Festival Tourn'Sol : 6ème édition – festival de musique gratuit – 27 et 28 août 2022 - PIERRE-LA-TREICHE</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Libdeau Chapelle Templière</b>	<b>Stage technique REMPART été 2022-</b> reconstruction des murs d'enceinte chantier bénévole du 30 juillet au 13 août 2022.	<b>1 000 €</b>

**MANIFESTATIONS SPORTIVES ET ANIMATION DU TERRITOIRE :**

Montant global de **16 150 €** individualisé comme suit :

<b>Nom Association</b>	<b>Projet 2022</b>	<b>Montant proposé de subvention</b>
<b>La Caldéniacienne</b>	<b>34<sup>ème</sup> Caldéniacienne</b> Chadeney-sur-Moselle 4 septembre 2022	<b>3 200 €</b>
<b>ALTCK (Amicale Laïque Toul Canoé Kayak)</b>	<b>Développer les activités grand public, handisport et sport santé</b> <b>Professionaliser l'offre et la communication de l'association</b> pour favoriser l'attractivité du territoire	<b>2 000 €</b>
<b>US Toul Athlétisme</b>	<b>6 jours du toulais</b> : course à étapes sur plusieurs villages – 18 au 25 juin 2022 <b>Ekiden de Toul</b> : Chadeney/ Dommartin-lès-Toul / Toul – 23 octobre 2022 <b>Trail des côtes de Toul</b> : 3 épreuves au départ de Toul – 13 mars 2022 <b>100 ans en 2022</b> : Meeting d'athlétisme au stade Valcourt – 10 et 11 juin 2022	<b>4 000 €</b>
<b>ASSOCIATION DES COUREURS DE GONDREVILLE ET DE VILLEY SAINT ETIENNE (ACGV)</b>	<b>Les Foulées Gondrevilloises- 34ème édition- 6 juin 2022</b> <b>La 7<sup>ème</sup> édition Aosis Trail des Abeilles – 28 août 2022</b>	<b>1 800 €</b>
<b>Randonnées Tuloises</b>	<b>Marche gourmande sur les côtes de Toul- 2 parcours sur Bruley/Lucey – 31 mai 2022</b>	<b>850 €</b>
<b>Foyer rural Essey et Maizerais Pédal'Haye</b>	<b>Pédal'Haye</b> : course de voitures à pédales- 21 mai 2022	<b>1 000 €</b>
<b>Association Ecole des Champions</b>	<b>Ecole des Champions</b> le 4 mai 2022 sur le parking de la CC2T	<b>2 300 €</b>
<b>Santé Lucey Cycle Lucey'N</b>	<b>22<sup>ème</sup> Lucey'N</b> le 18 avril 2022	<b>1 000 €</b>

## ÉCONOMIE - TOURISME - CITOYENNETÉ

Montant global de 2 200 €, individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2022	Montant proposé de subvention
ALT - Radio Déclic	Studio Malraux : installation d'un studio permanent centre André Malraux, Toul Croix de Metz (lieu d'expression, échanges et débats)	1 000 €
Association de sauvegarde et de promotion de la forêt de Haye	Les 50 ans de l'ASP Forêt de Haye : sorties natures, collectes déchets, balisage, inauguration parcours, création d'une exposition sur la forêt	1 200 €

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Montant global de 2 000 €, individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2022	Montant proposé de subvention
Collectif des 7 Festival échappées	Poursuite du festival Echappées, création d'une offre de spectacle à tiroir pour les villages toulois, création d'une AMAP culturelle sur le territoire, structuration et pérennisation du collectif	1 500 €
SCIC TURBUL'LANCE (JDM)	Le Jardin des Mômes – journée scolaire au JDM le 2 juin 2022 – prise en charge des frais de transport des écoles (13 classes participantes sur la CC2T)	500 €

Vu le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 mai 2022,

Vu l'examen en Commission Services publics du 9 juin 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de :

- Approuver l'octroi des subventions individualisées détaillées ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile au renouvellement de la convention pluriannuelle avec les compagnies TOTA COMPANIA et ALPAM MAN'OK,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et au versement des subventions.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Jean-Pierre COUTEAU  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Président de séance

